

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

1^{RE} ADDITION
AU BREVET D'INVENTION
N° 457.629

X. — Transport sur routes.

2. — SELLERIE.

N° 18.253

Atteloire à changement de traction pour bêtes à cornes.

M. BASILE MONTEGUDET résidant en France (Creuse).

(Brevet principal pris le 2 avril 1913.)

Demandée le 4 octobre 1913.

Délivrée le 20 décembre 1913. — Publiée le 9 mars 1914.

Dans le brevet principal on a décrit un joug à trois centres de traction, ainsi qu'un système de liaison entre ce joug et le timon, destiné à remédier à l'excès de ballottement des dispositifs connus.

Cette addition a pour objet quelques perfectionnements à ce joug, et elle concerne en particulier un dispositif d'attelage pour les bêtes, qui permet de mieux utiliser la force de traction qui se trouve en général concentrée dans le front.

Dans le dessin annexé :

La fig. 1 est une reproduction de la fig. 1 du brevet principal et elle montre une modification apportée au support de la chape recevant la tête d'attelage du joug;

La fig. 2 est une vue en plan du joug;

La fig. 3 en est une vue de face;

La fig. 4 est une vue en perspective d'une partie de la fig. 3.

Le joug *a* possède toujours ses trois centres de traction 1, 2 et 3, mais ceux-ci, au lieu d'être placés sur une tête de traction rapportée, peuvent être et sont de préférence percés directement dans des saillies correspondantes ménagées sur le joug (voir fig. 2). En outre, le support pour la chape *f* est formé d'une seule pièce *i*, de préférence en métal, bou-

lonnée sur le timon *b* et la tige *f*¹ de la chape, au lieu d'être au centre se trouve sur le côté 30 de la chape. Le joug est fait en métal, acier ou fer doux.

Pour l'attelage des bêtes on a prévu le dispositif suivant :

Le joug présente deux parties incurvées *o*, 35 dans lesquelles s'appliqueront les fronts des bêtes; ces parties sont garnies d'un bourrelet élastique en caoutchouc vulcanisé ou en toute autre substance appropriée, d'épaisseur convenable, par exemple deux centimètres.

Sur la face externe de chacune de ces parties incurvées du joug sont fixés deux supports *p*, entre lesquels tournent des leviers d'attelage ayant la forme représentée par la fig. 4, comprenant un pivot *q* qui s'engage 45 dans lesdits supports *p*, un levier *r* perpendiculaire au pivot et deux bras ou crochets *s* perpendiculaires au levier *r*. Sur chaque partie incurvée du joug sont en outre attachées, de chaque côté des supports *p*, des courroies *t* 50 fixées par une extrémité au moyen de tire-fonds, et portant à l'autre extrémité une boucle *u*.

Pour atteler une bête on relève le levier correspondant et après avoir passé chaque 55 courroie autour de la corne, de l'arrière à

l'avant comme le montre la fig. 3, on engage la boucle *u* de chaque courroie dans le crochet correspondant *s* du levier *r*. On rabat ensuite ledit levier dans la position visible en fig. 3 et l'opération est terminée.

Les avantages de ce nouveau mode d'attelage sont les suivants :

Dans le joug ordinaire en bois, la courroie passe devant le front de l'animal et elle a son point d'appui sur le cou. Elle exerce donc sur la tête et le cou une pression d'autant plus forte qu'il y a plus de résistance à la traction. Cette disposition provoquait souvent des blessures et rendait les animaux vicieux. Avec le joug métallique d'après cette invention et avec ce mode d'attelage, la charge en avant est supportée uniquement par les cornes, au lieu de l'être par la tête et le cou; en conséquence la puissance de traction de la bête est mieux utilisée, étant bien isolée de toutes les autres parties de la tête. Aucune blessure pour l'animal n'est possible.

En outre, le mode d'attache décrit permet d'atteler et de déatteler instantanément les bêtes.

RÉSUMÉ :

1° Le perfectionnement à l'atteloire à chan-

gement de traction pour bêtes à cornes décrit au brevet principal, consistant en ce que la chape recevant la tête d'attelage est fixée sur un support en une seule pièce montée sur le timon.

2° Un atteloire du genre énoncé en 1°, comprenant un joug frontal métallique pourvu d'un dispositif d'attelage rapide pour les bêtes, comportant sur la face antérieure de chaque partie courbe du joug appliqué sur le front des bêtes, un levier à rabattement présentant deux bras latéraux formant crochets, destinés à recevoir les boucles de deux courroies correspondantes fixées au joug, de telle sorte que l'attelage de la bête se fait en passant les courroies autour des cornes, de l'arrière à l'avant, en accrochant les boucles dans les crochets et en rabattant le levier, dans le but de faire supporter toute la charge en avant par les cornes, de mieux utiliser la puissance de traction de la bête et d'éviter toute blessure.

BASILE MONTEGUDET.

Par procuration :

SCHWAB.

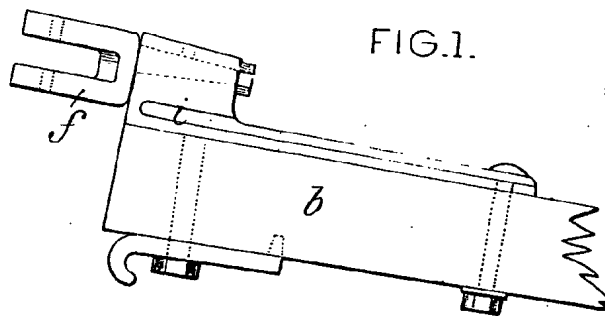


FIG. 1.

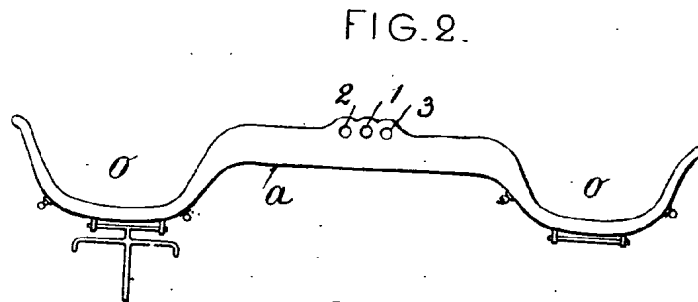


FIG. 2.

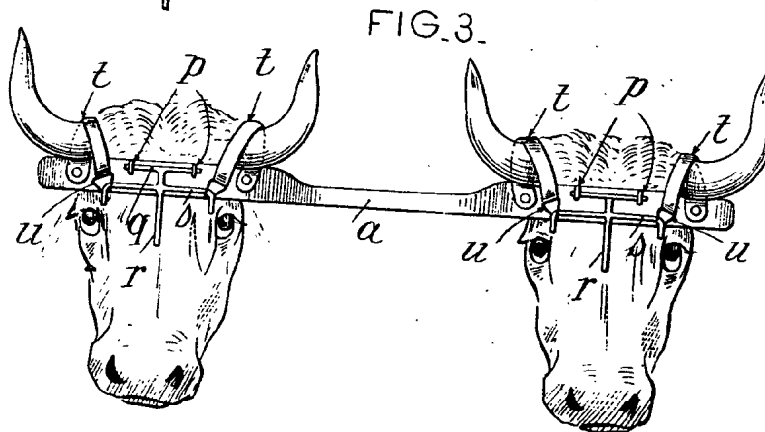


FIG. 3.

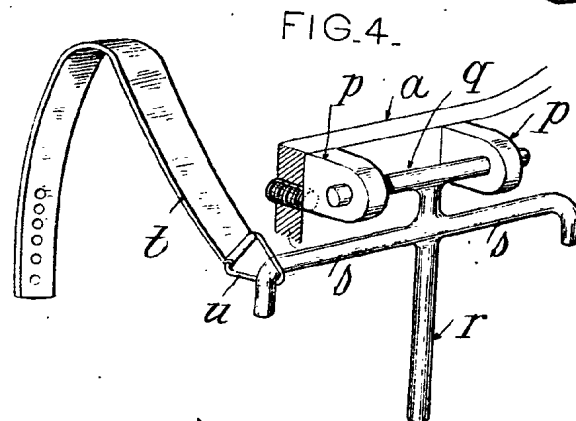


FIG. 4.